Direction de l'Urbanisme
Service de l'Aménagement

2023 DU 162 Gare de Lyon – Projet Côté Seine (12e) – Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations administratives.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La Gare de Lyon va faire l'objet de grands travaux de rénovation et d'aménagement sur les dix prochaines années. Ces projets concernent notamment l'amélioration de l'intermodalité, la végétalisation de la gare, la rénovation du patrimoine (façade historique de la gare et grande halle voyageurs dans le hall 1), la modernisation du hall 3 (reliant la place Fresnay à la rue de Bercy) et la désaturation du hall 2.

Pôle majeur de déplacements à l'échelle régionale et nationale, son trafic actuel de 140 millions de voyageurs par an est amené à augmenter de 20 % d'ici 2030, en raison du prolongement de la ligne 14 du métro, du renouvellement des trains de la ligne D par des trains plus capacitaires, ainsi que du fait de la croissance attendue du trafic grandes lignes, TER et Transiliens.

Dans ce contexte, SNCF Gares & Connexions prévoit de requalifier l'aile Bercy de la gare afin de créer une nouvelle entrée de gare sur cette façade actuellement très peu qualitative et sous-utilisée et favoriser l'intermodalité.

Une nouvelle façade pour une gare plus accueillante

La façade côté Seine de la Gare de Lyon sera complètement réaménagée afin d'apporter une meilleure visibilité aux accès, d'ouvrir la gare sur la ville et d'offrir plus de connexions intermodales. Ce projet de modernisation s'inscrit dans le schéma directeur du tripôle Gare de Lyon - Gare de Bercy - Gare d'Austerlitz élaboré sous l'égide d'Ile-de-France Mobilités pour améliorer l'intermodalité.

Le projet prévoit ainsi de créer de nouveaux escaliers fixes et mécaniques permettant de relier la gare de surface à la salle d'échanges métro/RER située au niveau inférieur.

L'espace sous l'allée de Bercy, héritage de l'urbanisme fonctionnaliste sur dalle totalement obsolète et inadapté aux usages actuels, est peu qualitatif et présente des difficultés d'entretien et de sécurisation. Il est de ce fait sous-utilisé par les voyageurs alors qu'il présente un potentiel important d'intermodalité du fait de son ouverture sur la ville.

Cet espace sera réinvesti et permettra d'accueillir un parking vélos sécurisé d'une capacité de 600 places, une circulation des piétons fluidifiée, et une offre de restauration et de commerces adaptée au quartier et aux besoins des usagers des transports, assurant une interface entre la rue de Bercy et l'intérieur de la gare.

Ainsi, la façade de la gare, aujourd'hui située en retrait sous la dalle, sera avancée au droit de l'espace public afin de rendre la gare plus visible et offrir des espaces de circulation pour les piétons plus confortables.

Un projet exemplaire en matière d'éco-conception

Cet aménagement est conduit dans une démarche d'éco-conception qui vise notamment à limiter l'impact carbone et énergétique et à favoriser la biodiversité et les îlots de fraîcheur. Le projet s'inscrit dans la démarche de labélisation « Bâtiment Durable Francilien » et dans le cadre des mesures visant à accélérer la transition énergétique et climatique des grandes gares parisiennes établies entre SNCF Gares & Connexions et la Ville de Paris.

Le projet prévoit également la végétalisation de l'allée de Bercy, située sur la dalle au-dessus de la rue de Bercy, afin d'apporter de l'ombre et d'atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain dans cet environnement très minéral. Il s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du futur PLU bioclimatique de la Ville de Paris arrêté par votre assemblée en juin dernier.

Financement

Ce projet est co-financé par SNCF Gares & Connexions, Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France, et l'État, via la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports et via le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Concertation

La concertation publique, menée par SNCF Gares & Connexions, s'est déroulée du 22 mai au 27 juin 2023 et a montré une bonne perception du projet par les voyageurs et les riverains. Le bilan a été publié en septembre sur le site internet de la concertation.

De nombreuses attentes ont été exprimées sur la salubrité et la sécurité du site ainsi que sur l'éclairage des espaces et leur végétalisation. Plusieurs questionnements ont porté sur les cheminements des piétons et des vélos pour accéder aux futurs espaces. Un renforcement de la signalétique externe à la gare ainsi qu'un meilleur marquage des entrées sont attendus.

Concernant la typologie des commerces, des besoins ont été formulés en faveur de restauration assise et d'une supérette. Enfin, des préoccupations ont été émises sur la nécessité de bien traiter l'interface de la zone logistique qui sera aménagée

en face de l'établissement scolaire Paul Verlaine situé de l'autre côté de la rue de Bercy, et par conséquent la qualité de l'insertion urbaine de cette zone.
Ces préoccupations sont intégrées et prises en compte pour l'évolution du projet, notamment pour le traitement des circulations piétonnes sur le secteur de la rue de Rambouillet.

De façon connexe, plusieurs questions ont porté sur le réaménagement à venir de la rue de Bercy à l'étude par la Ville de Paris, qui vise à pacifier cet axe et à favoriser les circulations cyclables et les transports en commun.

Demande d'autorisation de dépôt de permis de construire sur le foncier de la Ville de Paris

La Ville de Paris est propriétaire d'un linéaire de voirie d'environ 594 m² situé sous dalle au droit de la gare de Lyon jusqu'à l'angle de la rue Rambouillet.

La limite foncière actuelle entre le domaine public ferroviaire et le domaine public de la Ville de Paris se situe :

- Sur la rue de Bercy : au niveau du nu intérieur de la première rangée de poteaux soutenant la dalle. Le projet de la rue de Bercy sera ainsi l'occasion de régulariser la propriété correspondant à la zone d'implantation des poteaux de la Gare de Lyon, actuellement hors foncier SNCF.

- Sur la rue de Rambouillet : au niveau d'une partie du trottoir.

Le projet prévoit une nouvelle façade partiellement vitrée au niveau des espaces publics de la gare et des commerces et clôturée au niveau de la zone logistique, qui sera aménagée sur une partie du foncier propriété de la Ville. Une procédure de déclassement et une cession accompagneront donc la mise en œuvre de ce projet. Les échanges sont en cours avec SNCF Gares & Connexions pour en arrêter les modalités et une délibération spécifique sera présentée à votre assemblée courant 2024.

Le projet Gare de Lyon Côté Seine fera l'objet d'une demande de permis de construire dans les prochaines semaines. Ce projet se développant en partie, sur sa bordure côté rue de Bercy et rue de Rambouillet, sur des emprises appartenant à la Ville de Paris, il vous revient d'autoriser le dépôt de ce permis de construire ainsi que des autres autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

Le calendrier du projet prévoit un démarrage des principaux travaux courant 2025 en vue d'une livraison en 2028.

Compte tenu de la consistance du projet qui permet l'amélioration du fonctionnement et de l'intermodalité de la Gare de Lyon et son ouverture sur la ville, je vous prie de bien vouloir autoriser SNCF Gares & Connexions à déposer toute demande d'autorisation administrative, notamment d'urbanisme, nécessaire à la réalisation du projet que je viens de vous présenter et qui va dans le sens des orientations de la Ville visant à favoriser l'intermodalité et à améliorer l'insertion urbaine de la Gare de Lyon.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DU 162 Gare de Lyon – Projet Côté Seine (12e) – Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations administratives.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants, articles L.2121-29 et suivants, articles L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, articles L. 421-1 et suivants, article R. 423-1 ;

Vu le projet de délibération 2023 DU 162 en date du par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser le dépôt par la SNCF Gares et Connexions de toutes demandes d'autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 12ème arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e Commission et M. David BELLIARD au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par SNCF Gares et Connexions de toutes demandes d'autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation du projet Gare de Lyon - Côté Seine.